

Rapport Annuel 2013

Organisation Mondiale Contre la Torture

OMCT
Réseau SOS-Torture

OMCT, Suisse | Publié en juin 2014

Nulla circumstantia ne permit de tolerer la torture

Avant-propos du Président

Contre la torture, une culture de solidarité

.....2

Introduction du Secrétaire général

OMCT: un mouvement mondial pour soutenir
les changements à l'échelon national

.....2

Activités réalisées en 2013

Venir en aide aux victimes de torture et de
mauvais traitements et protéger les défenseurs
des droits de l'homme

Renforcer la prévention de la torture et des
mauvais traitements et la protection contre ces
fléaux

Mobilisation et soutien des membres du Réseau
SOS-Torture en vue d'une prohibition absolue de
la torture

.....3-5

En un clin d'oeil

.....6-11

Les donateurs, les organes et le Secrétariat international

.....12

Les publications et rapports

.....13

Les comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2013
Compte de recettes et dépenses

.....14-15



CONTRE LA TORTURE, UNE CULTURE DE SOLIDARITÉ



Le 9 octobre 2013, l'Assemblée Nationale Constituante de Tunisie a adopté une loi organique relative à l'Instance Nationale pour la Prévention de la Torture (Loi No. 43 de 2013). C'est la première fois que, dans l'ensemble des pays du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, une loi a créé un mécanisme national de prévention de la torture. C'est un succès de la Tunisie, c'est aussi un succès de l'OMCT qui a accompa-

gné le processus d'élaboration de la loi depuis l'idée initiale jusqu'à son adoption: l'OMCT a apporté son expertise, mobilisé des organisations non gouvernementales (ONG) tunisiennes de défense des droits de l'homme, maintenu le dialogue entre celles-ci, l'Assemblée Constituante et le gouvernement. Que la présidente de la Commission des droits, des libertés et des relations extérieurs, Madame Souad Abderrahim, ait, après le vote, mentionné et remercié l'OMCT en même temps que les associations tunisiennes pour leur contribution est pour nous une source de fierté. Cet exemple, comme d'autres vécus en 2013, est un encouragement à poursuivre, avec le Réseau SOS-Torture, le travail d'approfondissement du dialogue avec les gouvernements.

Certes, l'OMCT va continuer avec les membres du Réseau à répondre aux demandes qu'ils lui adresseront pour prévenir la torture, pour soutenir celles et ceux qui en sont menacés, pour aider les victimes à se réinsérer dans la vie courante, pour lutter contre l'impunité. Mais, à l'instar de ce qui s'est fait en Tunisie, l'OMCT va aussi, avec des organisations locales de lutte contre la torture, développer des méthodes et forger des instruments adaptés aux différentes évolutions qui se dessinent: évolution des pays

qui s'essaient à la démocratie en s'affranchissant du joug de régimes autoritaires mais où la pratique de la torture est ancrée dans les habitudes des institutions chargées de faire respecter la loi et l'ordre; évolution des pays qui s'enfoncent dans une répression croissante des défenseurs des droits de l'homme et où la torture devient une pratique courante pour intimider et faire taire toute critique; évolution des pays en proie à la guerre civile ou à l'anarchie. Ce travail dans quelques pays aux caractéristiques diverses, dotera l'OMCT d'une panoplie de méthodes, d'instruments et de références qui lui permettront d'apporter un soutien pertinent et efficace aux associations locales de lutte contre la torture.

L'action locale est, en effet, essentielle à la lutte contre la torture, les traitements inhumains et dégradants et ce sont les associations locales, qui mieux que quiconque comprennent les forces à l'œuvre, connaissent les personnes de l'appareil politique, judiciaire, militaire, policier ou médiatique et les moyens de les approcher. Ce fut l'intuition de ceux qui, il y a bientôt trente ans, ont assemblé le Réseau SOS-Torture et créé l'OMCT pour leur apporter un soutien. Dans les mois qui viennent, l'OMCT va renfor-

cer ce Réseau moins en l'étendant qu'en en promouvant les éléments les plus actifs et en établissant une culture de coopération pour forger des coalitions nationales et régionales de mise en œuvre des conventions et des recommandations du Comité contre la torture des Nations Unies. Coopération entre associations d'un même pays, membres ou non membres du Réseau, pour défendre une cause ou une victime; coopération entre associations de différents pays pour échanger des expériences et des méthodes.

Culture de coopération et aussi culture de solidarité entre les associations. Les témoignages de soutien, les appels urgents, les démarches auprès des autorités ne changent pas toujours le sort des victimes de la torture, mais ils sont un appui moral pour elles et pour les associations qui les défendent. Les témoignages reçus par l'OMCT de tous pays sont signes de la nécessité d'un réseau solidaire.

Yves Berthelot
Président

Introduction du Secrétaire général

OMCT: UN MOUVEMENT MONDIAL POUR SOUTENIR LES CHANGEMENTS À L'ÉCHELON NATIONAL



Quel est l'impact de l'OMCT ?

«Nulle circonstance ne permet de tolérer la torture», tel est le mot d'ordre de la campagne que l'OMCT a menée au cours des trois dernières années en collaboration avec son réseau mondial d'organisations non gouvernementales (ONG) membres, le Réseau SOS-Torture.

Le droit ne pouvait être plus explicite. De fait, il existe un consensus universel qui est loin d'être théorique. Il se ressent dans toutes les régions du monde, dans toutes les cultures et religions, et nos partenaires l'appliquent dans leurs activités quotidiennes, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Pour autant, la torture est toujours d'actualité. Et on m'interroge souvent sur l'impact de l'OMCT, s'il n'est pas tout simplement déprimant de travailler sur un sujet aussi effroyable.

Il n'est pas facile de répondre à la première interrogation, tant il est vrai qu'il n'y a pas une réponse simple et linéaire. Je reste toutefois convaincu que nous avons fait entendre notre voix sur la question de la torture ou lorsqu'un défenseur des droits de l'homme était attaqué, même si cela n'a pas abouti à un changement immédiat dans les pratiques internes. Nous défendons des valeurs auxquelles nous croyons. Apporter notre solidarité aux victimes ainsi qu'aux défenseurs des droits de l'homme

est primordial. Y renoncer serait trahir la cause pour laquelle nous militons en tant que mouvement global de lutte contre la torture.

La question de notre impact soulève celle de notre approche. En tant qu'avocat de formation, je crois en l'importance des règles de droit et en leur vocation de protection. Toutefois, appliquer le principe selon lequel «la loi, c'est la loi» ne suffit pas seul à provoquer le changement.

Une norme qui n'est pas mise en œuvre n'est qu'un artifice. Il faut redoubler d'effort pour que les normes internationales soient appliquées à l'échelon national.

L'OMCT invite les États et leurs responsables à s'engager dans un débat décisif sur les changements juridiques et politiques qu'il convient d'opérer, et ce en soutien aux partenaires opérant sur le terrain. Cet engagement constructif est crucial. Ainsi, l'adoption par la Tunisie d'une loi visant à prévenir les actes de torture - une première en Afrique du Nord et au Moyen-Orient grâce aux campagnes de l'OMCT - constitue-t-elle l'un des exemples cités dans notre rapport annuel.

Pour pérenniser ce succès, il faut enraciner la lutte contre la torture à l'échelon national à travers la mobilisation de la société civile locale. Cette approche est l'essence même du Réseau mondial SOS-Torture de l'OMCT. Les effets de nos actions seront durables si nous renforçons les capacités des acteurs qui opèrent sur le terrain, y compris dans les pays du Sud; si nous les mobilisons, les accompagnons et leur assurons une protection lorsqu'ils sont menacés en raison de leurs activités de lutte contre la torture.

Œuvrer en faveur de l'application de la Convention contre la torture au plan national

Cette approche transparait dans l'ensemble de notre programme d'action. Les normes sont importantes lorsqu'elles ont une incidence sur la réalité du terrain. La Convention contre la torture fournit un schéma directeur aux États

pour éradiquer la torture et constitue un point de départ à la mobilisation des organisations de la société civile, en leur qualité d'acteurs essentiels du changement. Depuis plus de vingt ans, nous travaillons avec des partenaires à travers le monde sur les actions qu'ils mènent dans leurs pays.

La Convention contre la torture fournit - par le biais du Comité contre la torture - un mécanisme de mise en œuvre d'une importance capitale. L'OMCT collabore activement avec ce mécanisme afin d'inciter les États à s'engager résolument dans un processus de mise en œuvre. Cela étant, ce processus n'a de sens que si, à l'échelon national, la société civile peut accéder à ce mécanisme, si elle en maîtrise les modalités de fonctionnement et l'utilise pour faire en sorte que les recommandations formulées soient suivies d'effet sur le terrain.

Dans le cas contraire, les informations qu'elle fournira ne permettront pas aux experts membres du Comité d'apprécier la situation nationale de manière objective et d'adopter les recommandations appropriées. En outre, si la société civile n'est pas mobilisée, l'État concerné sera peu disposé à diffuser les constatations faites sur la situation du pays et à s'engager dans un processus de suivi en matière de mise en œuvre des recommandations. Le renforcement des acteurs de la société civile, avec l'aide de l'OMCT, s'avère souvent décisif pour que des réformes constructives du système judiciaire ou pénitentiaire soient appliquées. Enfin, une société civile mobilisée s'appuie à son tour sur le Comité contre la torture pour déclencher les réformes qui conduiront au changement.

À cet égard, le rapport annuel 2013 offre plusieurs illustrations de réformes en matière de lutte contre la torture adoptées au Togo, au Mexique, au Paraguay ou encore aux Philippines. Toutes ces réformes sont le fruit des actions que nous avons menées en vue de l'application de la Convention contre la torture. Citons à titre d'exemple, la décision que le Procureur général du Kenya a prise, lors d'une réunion en octobre dernier, de présenter au parlement début 2014

la loi tant attendue sur la prévention de la torture qui a été rédigée en collaboration avec les membres du Réseau SOS-Torture.

L'année 2013 a été une année cruciale car, à la demande de notre Réseau, nous nous sommes engagés dans une nouvelle initiative novatrice globale. Nous assurerons la coordination et la mobilisation des acteurs de la société civile afin qu'ils accèdent au Comité contre la torture et l'utilisent de manière efficace, et ce en collaboration avec le Comité et son Secrétariat. Autrement dit, nous augmentons le nombre d'organisations en mesure de participer aux travaux de ce mécanisme, nous les conseillons pour qu'elles soient plus efficaces et nous les soutenons dans leur travail de diffusion des résultats de l'examen dont leur pays a fait l'objet dans les médias nationaux. Pour l'essentiel, nous soutiendrons systématiquement nos partenaires dans leurs actions de sensibilisation sur le suivi des recommandations pour qu'elles soient suivies d'effet à l'échelon national.

30 ans plus tard, il est temps d'agir

Je dois encore répondre à la seconde interrogation posée précédemment. La torture est en effet une violation flagrante des droits de l'homme et qu'elle soit commise au nom de l'État ne fait qu'empirer la situation.

Et il est vrai que traiter ce type de violation est difficile, surtout lorsque l'on travaille dans des situations problématiques un peu partout dans le monde, comme c'est le cas en Libye. Mais non, s'occuper de cette cause n'est pas déprimant. Travailler avec des militants qui ont le courage de se battre contre les violations des droits de l'homme alors qu'ils sont personnellement menacés, pouvoir leur apporter notre aide nous motive toujours plus et nous donne une grande satisfaction. Enfin, se sentir l'élément moteur est l'une de nos motivations. Je me sens encouragé à aller de l'avant, car: Ensemble, nous pouvons faire la différence!

Gerald Staberock
Secrétaire général

VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS ET PROTÉGER LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Assistance d'urgence aux victimes de la torture – un soutien global

“ Nous venons de recevoir une décision d'asile positive pour (...), et c'est une nouvelle réjouissante ! Je tiens à remercier très chaleureusement l'OMCT qui nous a apporté un soutien considérable tout au long de la procédure. Cela a sans doute contribué à l'issue heureuse de ce cas. ”

Conseillère en procédure d'asile
Centre social protestant, Neuchâtel, Suisse

Pour l'OMCT, l'assistance d'urgence aux victimes de torture fait partie intégrante du combat en faveur du respect des droits de l'homme. Il ne s'agit pas uniquement d'une mesure humanitaire destinée à soulager les souffrances individuelles. Dans ce sens, s'il est fondamental que la victime recouvre sa santé, il est tout aussi crucial qu'elle se réinsère socialement et qu'elle obtienne réparation. Notre approche en matière de réhabilitation se veut donc globale et, selon ce principe, les victimes soutenues par l'OMCT en 2013 ont bénéficié d'une **assistance multidisciplinaire, incluant des volets médicaux, juridiques et sociaux, selon leurs besoins.**

Dans l'est de la République Démocratique de Congo (RDC) par exemple, l'OMCT prend en charge les frais médicaux, le suivi thérapeutique et les frais de scolarisation des jeunes filles victimes de violences sexuelles à Goma, afin de favoriser leur réintégration sociale. Grâce au soutien financier de la Direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC) et de la Ville de Genève, l'OMCT a également permis la construction d'une « **Maison des femmes** » à Goma, RDC, en collaboration avec l'ONG « Synergie des Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles » (SFVS), membre du Réseau SOS-Torture basé à Goma, dont le but est d'accueillir les victimes de violences sexuelles et leur offrir un toit de transit pendant leur convalescence ou lors de médiation familiale. Fin 2013, la Maison des femmes était en voie d'achèvement. En 2014, un soutien psychosocial y sera proposé à travers des thérapies individuelles et de groupes, ainsi qu'une formation professionnelle qui permettra aux victimes de développer des activités génératrices de revenus.

L'OMCT a établi **deux centres de conseils pour victimes de la torture dans les villes de Sidi Bouzid et du Kef, au centre et à l'ouest de la Tunisie**, en partenariat avec l'Organisation Contre la Torture en Tunisie (OCTT), membre du Réseau SOS-Torture. Dénommés SANAD, ces centres octroient aux victimes une assistance sociale, juridique et un suivi médical grâce à un réseau d'avocats, de médecins et d'autres professionnels actifs dans tout le pays. Fin 2013, les SANAD ont traité 31 dossiers, parmi lesquels 10 bénéficiaires ont reçu une assistance sociale concrète grâce notamment à l'appui du Fonds d'assistance d'urgence de l'OMCT.

Dans la perspective d'assurer une réparation pour les victimes, l'OMCT organise régulièrement des **séminaires de formation relatifs à la soumission de plaintes individuelles aux organes de traités des Nations Unies**, dont le Comité des droits de l'homme et le Comité contre la torture, en cherchant également à faire progresser la jurisprudence nationale et internationale en matière de lutte contre la torture et à renforcer sa prohibition absolue. Deux séminaires ont donc été organisés, à Sousse en mars et à Monastir en juin, en coopération avec l'OCTT, l'ACAT France et Dignity. Pas moins de 31 avocats y ont participé et ont pu ainsi se former aux standards internationaux en matière de droits de l'homme, y compris en matière de lutte contre la torture et les mauvais traitements, ainsi qu'à leur application effective dans le contexte tunisien à travers des études de cas. Une session a été consacrée à l'impact psychologique de la torture et à l'accueil des victimes. Fin 2013, 13 plaintes ont ainsi pu être déposées auprès des tribunaux nationaux par l'OMCT et l'OCTT et sept autres sont en cours de préparation.

Protection accrue des défenseurs des droits de l'homme

Le 15^{ème} **Rapport annuel de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme** a été publié le 28 février 2013, en marge de la 22^{ème} session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, et unanimement salué en tant qu'outil de référence par les ONG membres et partenaires de l'OMCT, les défenseurs des droits de l'homme, les organisations intergouvernementales et la communauté diplomatique. Pour la première fois depuis sa création en 1997, ce rapport annuel a été consacré à un thème transversal qui affecte toujours plus le travail des défenseurs des droits de l'homme dans le monde, soit **l'accès au financement pour les ONG de défense des droits de l'homme**. La conférence de presse et la table ronde¹ organisées parallèlement à la publication, ont permis de mieux saisir l'impact des restrictions de financements sur le travail des défenseurs, avec un très bon écho au sein des Nations Unies, de la communauté diplomatique et des médias. D'autres événements organisés par la suite au Caire, à Banjul, à Bruxelles et à Vienne en association avec des partenaires locaux ont également donné lieu à de nombreux articles de presse.

¹ La conférence de presse au Club suisse de la presse et la table ronde au Palais des Nations ont été organisées par l'OMCT et la FIDH et co-sponsorisées par les Missions Permanentes de la Suisse, de l'Irlande et des Pays-Bas. Les panélistes incluaient la Haut Commissaire Adjointe aux Droits de l'Homme des Nations Unies, le Directeur de l'Unité des Droits de l'Homme du Département des Affaires Étrangères et du Commerce d'Irlande, le Secrétaire Général de l'OMCT, le Directeur général de la FIDH ainsi que des défenseurs des droits de l'homme de la Fédération de Russie, du Bangladesh et de l'Égypte. Des commentaires vidéo de M. Maina Kiai, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le Droit de Réunion Pacifique et la Liberté d'Association, et Mme Margaret Sekaggya, Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur la Situation des Défenseurs des Droits de l'Homme, ont également été diffusés.

Dans la même veine, le Conseil des droits de l'homme a adopté par consensus le 21 mars 2013 une résolution sans précédent stipulant qu'« aucune disposition législative ne devrait criminaliser ou discréditer des activités de défense des droits de l'homme en raison de leur source de financement ». Présentée par la Norvège et soutenue par 70 États, cette résolution montre que le Conseil des droits de l'homme a fermement réagi à la tendance croissante visant à entraver, voire à criminaliser, les activités des défenseurs des droits de l'homme en restreignant leur droit à avoir accès au financement, notamment de source étrangère, se faisant l'écho des conclusions et recommandations du Rapport Annuel 2013 de l'Observatoire.

Deux documentaires consacrés au combat des défenseurs des droits de l'homme au Guatemala et au Cambodge ont également été produits, dans le but de sensibiliser le grand public au combat que les défenseurs des droits socio-économiques mènent dans ces deux pays et aux dangers auxquels ils sont confrontés. Au Cambodge, ce sont des défenseurs du droit au logement qui luttent contre les évictions forcées qui ont été filmés lors d'une rencontre avec la délégation de l'OMCT proposée par le Cambodian Center for Human Rights (CCHR), membre du Réseau SOS-Torture. Tourné par le réalisateur irlandais Chris Kelly, le documentaire sera présenté en primeur au Cambodge durant le premier semestre de 2014, puis diffusé au niveau international dans le cadre d'actions de plaidoyer auprès des Nations Unies. Au Guatemala, la parole a été donnée aux défenseurs du droit à la terre et de l'environnement ainsi qu'aux défenseurs des droits fondamentaux des femmes et contre l'impunité, dans le cadre d'une mission de l'OMCT qui se concentrait sur le phénomène de la criminalisation de la protestation sociale et les campagnes de diffamation dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme. Une première sera organisée au Guatemala courant 2014 avant la présentation de ce documentaire à l'international.

Lutte contre la violence à l'égard des femmes en RDC (Nord et Sud Kivu)

En 2013, en étroite collaboration avec l'ONG « Synergie des femmes pour les victimes des violences sexuelles » (SFVS), l'OMCT a mis un accent particulier sur le renforcement des capacités des défenseurs des droits fondamentaux des femmes en RDC, et le soutien à leurs actions visant à éliminer la violence contre les femmes dans les provinces du Nord et du Sud Kivu.

Durant ces deux dernières décennies, des conflits armés et des périodes d'instabilité ont provoqué des violations massives des droits de l'homme dans ces provinces qui ont affecté les populations civiles en toute impunité. Groupes armés et soldats ont utilisé la violence sexuelle comme une « arme de guerre » pour contrôler les territoires, divisant les communautés et les familles de ces femmes. Les femmes victimes de viol risquent en effet l'expulsion de leur foyer ou de leur communauté, celle-ci tendant plutôt à stigmatiser la victime plutôt qu'à poursuivre l'auteur du crime.

En 2013, vingt défenseurs qui luttent au quotidien aux côtés des victimes de violence sexuelle, dans un environnement souvent

dangereux et non sécurisé, ont ainsi bénéficié d'une formation et d'un soutien aux activités de plaidoyer : **deux séminaires portant sur les standards internationaux en matière de droits de l'homme et l'utilisation effective des mécanismes internationaux et régionaux de protection des femmes contre la violence** ont été organisés à Bukavu (Sud Kivu) en avril et en septembre. Un manuel incluant une compilation des observations finales et commentaires des Organes de traités des Nations Unies portant sur la RDC a également été développé à l'intention des participants.

Deux rapports alternatifs conjoints, analysant les obstacles à une protection efficace des femmes contre la violence et formulant des recommandations pour y mettre un terme, ont également été rédigés puis soumis au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour le premier, et présentés lors du second examen de la RDC dans le cadre de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme pour le second. Six défenseurs des droits fondamentaux des femmes ont été invités à Genève pour appuyer la présentation des rapports et poursuivre le plaidoyer à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

En février 2014, l'OMCT se rendra en RDC pour rencontrer les autorités provinciales et nationales et poursuivre le plaidoyer mené aux niveaux international et régional.

“ Notre participation au Conseil et le plaidoyer auprès de certaines personnalités est une bonne expérience à encourager et à poursuivre pour que la communauté internationale réfléchisse aux problèmes cruciaux qui déchirent notre société, notamment les guerres et violences envers les femmes de l'est de la RDC. La valeur ajoutée de ce projet consiste à faire participer les femmes de la base aux activités internationales. Habituellement, même dans le cas de problématiques qui concernent l'est de la RDC, ce sont souvent les femmes proches des institutions et ambassades à Kinshasa qui sont consultées au niveau international. Cela n'a pas été le cas pour le projet OMCT et SFVS qui a fait participer les femmes de la base. ”

Maître Julienne Mushagalusa,
Association des femmes juristes du Congo (Afejuco), Bukavu, République démocratique du Congo

RENFORCER LA PREVENTION DE LA TORTURE ET DES MAUVAIS TRAITEMENTS ET LA PROTECTION CONTRE CES FLEAUX

Soutien au travail du Comité contre la torture

Le Comité contre la torture des Nations Unies est un interlocuteur prioritaire pour l'OMCT dans sa lutte pour la prévention de la torture et des mauvais traitements, et leur prohibition absolue. En 2013, en étroite coopération avec des ONG membres du Réseau SOS-Torture, l'OMCT a poursuivi son travail de soumission de rapports alternatifs et de notes de suivi afin de donner aux experts membres de ce mécanisme une vision objective de la situation des droits de l'homme dans les pays examinés, intégrant des perspectives relatives au genre et au respect des droits de l'enfant.

En 2013, un accent particulier a été mis sur le **suivi des recommandations adoptées par le Comité contre la torture avec six missions réalisées au Mexique, en Indonésie, aux Philippines, en Colombie, au Chili et au Togo**. Outre l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations par l'Etat concerné, ces missions permettent d'entamer un dialogue avec les autorités et la société civile sur une prévention efficace de la torture, avec en corollaire, la lutte contre l'impunité et le respect du droit des victimes à réparation.

L'OMCT s'est également fortement impliquée pour promouvoir le travail effectué dans le cadre du Comité contre la torture, notamment en 2012 déjà, à travers une newsletter, l'« OMCT@CAT », diffusée après chaque session du Comité à un public d'abonnés, ainsi qu'en retransmettant les sessions sur Internet et en émettant des tweets lors des débats. En 2013, cette stratégie a été complétée par deux séminaires de formation sur la prohibition absolue de la torture, organisés parallèlement aux sessions du Comité et en partenariat avec le Centre Gmedia, à l'intention de 22 journalistes du Kenya, du Guatemala et du Burkina Faso.

Signe de la confiance accordée par le Comité contre la torture à l'OMCT, il lui a été demandé d'organiser, en amont des sessions annuelles, deux réunions de coordination rassemblant les ONG internationales basées à Genève, afin de discuter de la manière d'améliorer l'interaction et la participation de la société civile aux réunions du Comité. Grâce à l'expérience acquise et aux liens de confiance noués avec le Comité contre la torture, **l'OMCT assumera ainsi en 2014 une fonction de coordination pour la société civile auprès du Comité.**

“ L'OMCT a soutenu de manière particulièrement importante le travail du Comité contre la torture, en lui fournissant des informations cruciales – en provenance du terrain – sur la situation réelle de la torture et des mauvais traitements. Sans cela, il aurait été difficile de s'engager dans un dialogue crédible avec les Etats sur la mise en œuvre de la Convention. ”

Claudio Grossman, Président du Comité contre la torture, Genève, Suisse

Protection des enfants privés de liberté

Depuis 2009, tant au Bénin qu'en Uruguay, l'OMCT n'a eu de cesse de lutter pour une meilleure protection des enfants privés de liberté contre la torture et les mauvais traitements. En 2013, forte du travail réalisé dans ces deux pays et des résultats obtenus, l'OMCT a décidé d'intégrer les Philippines dans cette action, notamment dans le but d'avoir une lecture transrégionale de la situation des enfants privés de liberté.

Au Bénin, le plaidoyer réalisé par l'OMCT et Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde (ESAM), membre du Réseau SOS-Torture, a été couronné de succès au niveau légal avec l'adoption d'un Code de procédure pénale qui intègre des amendements proposés par les deux organisations, c'est-à-dire qui limite la détention provisoire durant la phase d'enquête et reconnaît le principe d'une mesure de privation de liberté uniquement en dernier recours pour un enfant. Parallèlement, un séminaire de formation sur la protection des enfants en conflit avec la loi a pu être organisé à l'intention des dix juges pour mineurs du pays, en réponse à leur propre demande après un premier séminaire qui leur avait été proposé lors de leur nomination en 2012.

“ Cet atelier est une grande satisfaction. Je suis plus que convaincu qu'on ne finit jamais d'apprendre. J'ai renforcé mes connaissances sur la problématique. Le comportement citoyen que nous OPJ (officiers de police judiciaire) devrions avoir est de traiter les enfants avec humanité. ”

Commissaire du poste de police de Hilacodji, Bénin

En Uruguay, l'OMCT et l'Instituto de Estudios Legales y Sociales (IELSUR), membre du Réseau SOS-Torture, ont lutté d'arrache-pied contre l'adoption de nouvelles lois contraires aux standards internationaux en matière de protection des droits de l'enfant, dont l'abaissement de l'âge de responsabilité pénale. Plus de 60 employés et directeurs des différents centres de détention juvénile du pays ont ainsi bénéficié d'une formation sur les droits des enfants privés de liberté et leur protection contre la torture et les mauvais traitements. **Aux Philippines**, l'ONG Children's Legal Rights and Development Center (CLRDC), partenaire de l'OMCT, est intervenue en tant qu'expert dans la préparation des Règles et Règlements d'application de la Loi relative à la justice et à la protection des mineurs de 2004, amendée en 2013, s'assurant ainsi du respect des normes internationales en matière de protection des droits des enfants.

En 2013, plusieurs visites de lieux de détention pour les enfants ont été réalisées, **35 sans avis préalable au Bénin et 10 en Uruguay, et ont permis d'interviewer plus de 400 enfants**. Dans les deux pays, ces visites ont permis la collecte de statistiques précises sur les conditions de détention des enfants, y compris les filles, constituant ainsi un outil précieux de plaidoyer auprès des autorités concernées et accroissant la transparence des lieux privés de liberté. En Uruguay, l'OMCT et IELSUR ont d'ailleurs intégré des journalistes à leur délégation afin de sensibiliser le grand public à la situation souvent extrêmement précaire des enfants détenus. Les effets sont indéniables, particulièrement en Uruguay, puisque davantage d'enfants ont ainsi pu accéder à l'éducation, des centres de détention ont pu être rénovés et d'autres construits. Aux Philippines, l'OMCT et le CLRDC ont effectué **huit visites de surveillance** et ont rencontré le Conseil pour la protection de l'enfance, principal organe inter-institutions du gouvernement philippin, à qui plusieurs recommandations ont été émises en faveur d'une meilleure protection des enfants contre la torture et les mauvais traitements.

Dans les trois pays toutefois, les enfants restent confrontés à la violence au quotidien, et ce en toute impunité. Cet élément a été spécifiquement abordé lors des missions réalisées sur le terrain. Au Bénin, les juges pour mineurs ont évoqué les difficultés institutionnelles rencontrées dans le suivi des cas impliquant des enfants en conflit avec la loi et ont sollicité le soutien de l'OMCT et d'ESAM dans leur interaction avec la police. Des cas de violence à l'encontre d'enfants ont d'ores et déjà été soumis à l'attention de juges locaux béninois. Des cas ont également été signalés aux autorités pénitentiaires en Uruguay et aux Philippines. **La lutte contre l'impunité des cas de violence envers des enfants en détention constituera d'ailleurs l'une des priorités en 2014.**

53

visites de surveillance dans des centres de détention pour mineurs.



MOBILISATION ET SOUTIEN DES MEMBRES DU RESEAU SOS-TORTURE EN VUE D'UNE PROHIBITION ABSOLUE DE LA TORTURE

OMCT Tunisie – acteur incontournable de la lutte contre la torture

Au cours de l'année écoulée, l'OMCT s'est fortement engagée aux côtés de la société civile, du gouvernement et de son administration ainsi que de l'Assemblée nationale constituante (ANC) sur des questions des réformes nécessaires dans les secteurs de la justice et de la sécurité, plus particulièrement en relation avec la prévention de la torture et la surveillance des lieux de détention.

Le 9 octobre 2013, l'ANC tunisienne a adopté la **Loi organique relative à l'Instance nationale pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants** – la Tunisie est le premier Etat arabe à se doter d'un tel mécanisme. Au cours des mois qui ont précédé l'adoption, l'OMCT a offert une plateforme d'échange et de dialogue entre les partenaires de la société civile, les décideurs et les législateurs tunisiens afin qu'une telle instance voit le jour dans les plus brefs délais. Une contribution au processus législatif reconnue par les plus hautes instances tunisiennes.

«Le projet de loi organique relative à l'instance nationale pour la prévention de la torture a fait l'objet de réunions de travail et de suivis entre la Présidence de la Commission et les représentants de l'Organisation Mondiale Contre la Torture.» Rapport final sur le projet de loi relatif à l'Instance nationale pour la prévention de la torture élaboré par la Commission des droits et des libertés et des relations extérieures de l'ANC.

En décembre 2013, l'OMCT a organisé un **symposium relatif aux standards internationaux en matière de lutte contre la torture et les mauvais traitements avec la participation de 23 magistrats tunisiens en exercice, magistrats du siège, juges d'instruction et Procureurs de la République**, et ce en présence de Dick Marty, Vice-Président de l'OMCT et ancien Procureur général du Canton du Tessin (Suisse), et de Adel Maged, Vice-Président de la Cour de cassation d'Egypte. Venus de toute la Tunisie, ces magistrats ont échangé sur les difficultés inhérentes au système judiciaire, notamment le manque de moyens d'investigation dont disposent les officiers de police judiciaire, l'encombrement créé par le nombre important de dossiers et les pressions exercées sur les magistrats et le désistement des victimes par peur des représailles. Des recommandations visant à assurer une adéquation du système judiciaire tunisien avec les standards internationaux pertinents ont été adoptées au terme du symposium.

OMCT Libye – un Bureau à la pointe de la lutte contre la torture

Le Bureau de l'OMCT à Tripoli est au cœur de la lutte contre la torture en Libye. En 2013, des progrès majeurs ont été réalisés dans plusieurs domaines, dont l'intégration de réformes anti-torture dans le cadre du processus de transition politique, le renforcement des capacités de celles et ceux qui travaillent au service des victimes (défenseurs des droits de l'homme, avocats, juges, représentants de la société civile), l'amélioration de l'accès des victimes à la justice et la sensibilisation de l'opinion publique à la prohibition absolue de la torture.

Grâce aux excellentes relations qu'elle a nouées avec le Congrès Général National (General National Congress, GNC), le Ministère de la justice, le Conseil National pour les Libertés Civiles et les Droits de l'Homme (National Council for Civil Liberties and Human Rights, NCCLHR) et la société civile, **l'OMCT a pris part au processus d'adoption de la loi libyenne criminalisant la torture** (soumission de commentaires). Suite à cette adoption, elle a organisé en avril 2013 une réunion publique à laquelle ont pris part 48 participants, dont des représentants des trois instances gouvernementales susmentionnées, des avocats et activistes de Tripoli, de Benghazi, de Misrata et de Sabha. Ensemble, ils ont rédigé un mémorandum intitulé «10 Steps to End Torture» destiné à mobiliser tous les acteurs concernés.

Un atelier a par ailleurs été organisé à Tunis en octobre 2013 dans le but de **partager les expériences tunisiennes et égyptiennes en matière d'accès à une aide juridique dans un contexte de justice transitionnelle**. Outre les représentants égyptien et tunisien de réseaux d'avocats, ce séminaire a rassemblé 27 avocats libyens, deux membres du GNC et trois représentants du NCCLHR, et abordé la structuration et la gestion d'un réseau d'avocats, ainsi que les rôles de la communauté juridique et de la société civile dans un processus de justice transitionnelle.

En 2013, le réseau d'avocat de l'OMCT Lybie constitué de 20 avocats volontaires originaires des villes de Tripoli, de Benghazi, de Misrata et de Sebha a documenté **200 cas de torture et de mauvais traitements pour les soumettre au Bureau du Procureur général et à des cours locales**, avec objectif de ne pas se «limiter» à la justice nationale mais, en cas de blocages, de présenter les dossiers concernés aux Organes de traités des Nations Unies. Dans cette perspective, l'OMCT organisera en mai 2014 un atelier de formation relatif à la soumission de plaintes auprès des Comités des Nations Unies.

En juin 2013, l'OMCT a fait libérer 30 prisonniers arbitrairement détenus à la prison de Tamina (Misrata), victimes de torture. Cette libération résulte d'un intense travail de plaidoyer réalisé par l'OMCT, en partenariat avec un avocat membre de son réseau et d'un journaliste, auprès du Directeur de la prison de Tamina, du Procureur général de Misrata et du Ministère de la justice à Tripoli. L'OMCT poursuit l'examen systématique des dossiers des prisonniers arbitrairement détenus, tant auprès des centres de détention que du Procureur général de Misrata.

« Depuis la révolution, soit maintenant depuis trois ans, la population Tawergha vit dans des conditions extrêmement précaires. Nous avons subi maintes violations des droits de l'homme ; des centaines de prisonniers sont détenus arbitrairement et ont subi la torture. Malgré toutes les souffrances et la détresse qui sont les nôtres, les deux événements de sensibilisation contre la torture organisés par l'OMCT les 26 juin et 10 décembre 2013 ont permis aux jeunes et aux familles Tawergha de retrouver un peu de joie l'espace d'une journée, de l'espoir et surtout des professionnels à leur écoute. »

Ali Harous, Coordinateur général des camps de Tawergha, Libye

« Nous sommes très reconnaissants à l'Organisation Mondiale Contre la Torture pour tout le soutien qu'elle a apporté à notre réseau, à travers notamment des formations et son expertise juridique, qui ont permis de renforcer les capacités de notre organisation. Grâce à cet appui sans faille, nous avons été en mesure de documenter des centaines de cas de torture et de fournir une aide juridique pour les dossiers les plus urgents. De plus, à la faveur des relations exemplaires que l'OMCT entretient avec les institutions publiques et la société civile locale, et de ses efforts pour unir leurs actions dans la lutte contre la torture, nous avons pu constater des améliorations significatives de la situation des droits de l'homme, malgré l'insécurité et l'instabilité sur le terrain. »

Salah al-Din Yusuf Abukhzam, Président du Réseau libyen d'aide juridique, Libye



846

personnes directement soutenues
par l'OMCT, dont

83

au bénéfice d'une assistance juridique,
médicale et/ou sociale d'urgence.



Venir en aide aux victimes de torture et de mauvais traitements

Fonds d'assistance d'urgence

- 40 victimes de torture assistées - 11 femmes, 17 hommes et 12 enfants - dont 33 cas individuels et 2 d'assistance collective, dans 12 pays : Algérie, Bénin, Egypte, Fédération de Russie, Nigéria, Palestine, République démocratique du Congo, Soudan, Togo, Tunisie, Turquie et Zambie.

Interventions urgentes

- 63 interventions urgentes (appels urgents, communiqués de presse et lettres confidentielles adressées aux autorités) en faveur de 62 personnes et 6 groupes (plusieurs milliers d'individus) dans 19 pays : Bangladesh, Cameroun, Colombie, Djibouti, Egypte, Inde, Indonésie, Israël, Irak, Liban, Malaisie, Mexico, Népal, Qatar, République démocratique du Congo, Syrie, Togo, Turquie et Vietnam.

- 1 intervention conjointe lors de la 20^{ème} réunion annuelle des Procédures spéciales des Nations Unies.

Avis de droit/amicus curiae

- 1 avis de droit soumis à la Cour constitutionnelle d'Espagne dans le cadre de l'affaire dite « Bush six », en partenariat avec des organisations membres et partenaires du Réseau SOS-Torture.

- Suivi de l'avis de droit soumis au Congrès de l'Etat de Guerrero, Mexique, en soutien à une initiative juridique visant à criminaliser la torture (mission de plaidoyer).

- 1 amicus curiae soumis à la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Mujkanovic et al. v. Bosnie Herzégovine, en partenariat avec REDRESS.

Plaintes individuelles

- 1 plainte individuelle au Comité contre la torture à l'encontre de la Suisse (1 victime), en partenariat avec ELISA.

- Suivi des plaintes soumises au Comité des droits de l'homme à l'encontre de la République démocratique du Congo (1 victime) et au Comité contre la torture à l'encontre de la Suisse (1 victime) et du Mexique (4 victimes).

- Suivi de la mise en œuvre des plaintes soumises au Comité des droits de l'homme à l'encontre de l'Afrique du sud (1 victime), de la Côte d'Ivoire (1 victime) et du Cameroun (1 victime) et au Comité contre la torture à l'encontre de la Tunisie (3 victimes).

Protection des enfants privés de liberté

Bénin

- 35 visites de surveillance, sans avis préalable, dans des infrastructures de détention des mineurs et entretiens individuels en privé avec des enfants détenus ainsi que réunions de plaidoyer avec les autorités.

- 1 atelier de formation de deux jours pour les 10 juges pour mineurs en poste au Bénin.

- Plaidoyer auprès des autorités en faveur de l'adoption du Code de procédure pénale.

Uruguay

- 10 visites de surveillance dans des infrastructures de détention des mineurs et entretiens individuels illimités en privé avec des enfants détenus.

- 1 atelier de formation sur les droits des enfants privés de liberté et leur protection contre la torture, à l'intention de plus de 60 employés et directeurs de différents centres de détention juvénile.

- Plaidoyer auprès des autorités concernant de nouvelles lois contraires aux standards internationaux en matière de protection des droits de l'enfant, dont l'abaissement de l'âge de responsabilité pénale.

Philippines

- 1 mission préparatoire à Manille et 8 visites de lieux privés de liberté.

Soutien aux femmes défenseurs des droits fondamentaux des femmes en RDC (Nord et Sud Kivu)

Formation

- 2 séminaires de formation organisés à Bukavu, pour 20 défenseurs des droits fondamentaux des femmes des provinces du Nord et du Sud Kivu, sur les standards internationaux en matière de droits de l'homme et l'utilisation effective des mécanismes internationaux et régionaux de protection des femmes contre la violence.

- Rédaction d'un manuel de formation à l'intention des participants aux séminaires de formation et à leurs collègues.

Activités de plaidoyer

- 1 rapport alternatif conjoint sur la violence contre les femmes au Nord et Sud Kivu, soumis au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en présence de 4 défenseurs des droits fondamentaux des femmes.

- 1 rapport conjoint sur la violence contre les femmes au Nord et Sud Kivu soumis lors du 2^{ème} examen de la RDC dans le cadre de l'Examen périodique universel, en présence de 2 défenseurs des droits fondamentaux des femmes lors du Conseil des droits de l'homme.

- Activités de plaidoyer par 2 défenseurs des droits fondamentaux des femmes du Nord et du Sud Kivu et 1 représentante de l'OMCT lors de la 54^{ème} session de la CADHP.

Protection des défenseurs des droits de l'homme

Interventions urgentes

245 interventions urgentes - dont 108 suivis (44%) - en faveur de 701 défenseurs des droits de l'homme et 68 ONG et autres associations dans les 52 pays suivants : Algérie, Angola, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belarus, Birmanie, Brésil, Cambodge, Cameroun, Chine, Colombie, Djibouti, Egypte, El Salvador, Equateur, Fédération de Russie, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran, Israël/Territoire palestinien occupé, Kenya, Kirghizistan, Laos, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Mexique, Népal, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Syrie, Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Vietnam, Zimbabwe.

Assistance matérielle

Assistance matérielle en faveur de 43 défenseurs des droits de l'homme et de leurs familles, et de 3 ONG dans 10 pays : Cambodge, Cameroun, Chine, Gambie, Guatemala, Ouzbékistan, République démocratique du Congo, Russie, Sri Lanka, Syrie.

Missions terrain et publication de rapports

8 missions d'observation judiciaire et de défense en faveur de 1 ONG et de 71 défenseurs des droits de l'homme au Bahreïn, en Russie, en Tunisie et en Turquie.

2 missions d'enquête en Angola et au Guatemala.

1 mission de solidarité et d'observation judiciaire au Bangladesh.

1 rapport de mission d'observation judiciaire au Bahreïn et 1 rapport de mission d'enquête au Bangladesh.

Plaintes judiciaires ou quasi-judiciaires

9 communications soumises aux Groupes de travail sur la détention arbitraire et sur les disparitions forcées des Nations Unies, au nom de défenseurs des droits de l'homme d'Azerbaïdjan, du Bahreïn, du Bangladesh, du Cambodge, d'Iran, du Sri Lanka et de Syrie.

Suivi d'une communication soumise au Comité des disparitions forcées des Nations Unies au nom de deux défenseurs des droits de l'homme du Mexique.

1 communication individuelle soumise à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) sur les obstacles à la liberté d'association d'une ONG en Ethiopie.

Suivi d'une plainte individuelle soumise à la CADHP portant sur l'arrestation, la torture et les mauvais traitements infligés à trois défenseurs des droits de l'homme au Soudan.

Coopération avec les mécanismes internationaux et régionaux de protection des défenseurs

* Plaidoyer auprès des Nations Unies, en particulier devant le Conseil des droits de l'homme

3 interventions orales lors des 22^{ème} et 24^{ème} sessions du Conseil des droits de l'homme sur la question de l'accès des ONG au financement, la situation des défenseurs au Bangladesh dans le cadre de l'Examen périodique universel et la situation des femmes défenseuses des droits de l'homme dans le cadre de la Discussion annuelle sur l'intégration d'une perspective de genre, au nom de la Coalition internationale des femmes défenseuses.

4 événements organisés sur 1) la problématique des violations du droit des ONG au financement (lancement du Rapport Annuel 2013 de l'Observatoire), 2) la criminalisation des défenseurs et les réponses que le Conseil peut apporter à ce problème, 3) la liberté d'association en Egypte, 4) la situation des droits de l'homme au Bahreïn.

Participation du Secrétaire général de l'OMCT à un événement autour du travail et la protection des défenseurs oeuvrant dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises, organisé lors de la 23^{ème} session du Conseil par le Service international des droits de l'homme et le Ministère des Affaires Etrangères de la Norvège

1 note soumise dans le cadre de l'Examen périodique universel du Bangladesh.

1 événement parallèle conjoint organisé en marge du deuxième Forum annuel sur les entreprises et les droits de l'homme intitulé « *Les défenseurs des droits à la terre et à l'environnement en danger* », incluant la compilation et la diffusion des cas récents.

* Plaidoyer auprès des organisations intergouvernementales régionales, dont la CADHP et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

2 interventions orales et écrites soumise lors des 53^{ème} et 54^{ème} sessions ordinaires de la CADHP, à Banjul, Gambie.

Table ronde sur l'état des violations du droit des ONG au financement au niveau mondial, avec un focus sur la situation des ONG africaines et participation de la Rapporteuse spéciale de la CADHP sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique, du Commissaire de la CADHP, et de défenseurs du Zimbabwe, d'Algérie et d'Angola.

Participation à la 2^{ème} réunion du Groupe d'étude de la CADHP sur la liberté d'association et de réunion pacifique, à Cotonou; soumission de commentaires sur les projets de rapport sur la jouissance de la liberté d'association et de réunion pacifique en Afrique.

Contribution en faveur de la création d'un(e) Représentant(e) spécial(e) auprès du Secrétaire Général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) chargé(e) de la promotion et de la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Participation à la Réunion d'experts visant à développer des Recommandations du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE sur la protection des défenseurs des droits de l'Homme (Varsovie) et soumission d'une note de l'Observatoire décrivant les principaux défis et obstacles rencontrés par les défenseurs de la région de l'OSCE et les recommandations pour améliorer leur protection.

1 événement organisé en marge du « Supplementary Human Dimension Meeting » de l'OSCE sur les « *Violations du droit des ONG au financement : du harcèlement à la criminalisation* », avec un focus sur la situation en Russie, au Belarus, en Azerbaïdjan et au Kirghizistan (Vienne).

1 note soumise concernant la situation des défenseurs LGBT dans les pays de l'OSCE et 1 événement organisé conjointement avec Front Line Defenders et Human Rights House en marge du « Human Dimension Implementation Meeting », en présence de défenseurs du Kirghizistan, de Russie, du Belarus et d'un représentant d'un réseau LGBT, pour évoquer les moyens concrets nécessaires au renforcement de la sécurité des défenseurs et des ONG dans la région de l'OSCE.

Projet « Défendre les défenseurs »

1 mission de solidarité au Cambodge autour de la situation des défenseurs des droits de l'homme travaillant sur le droit au logement; 1 documentaire produit, « *The Rights of Others* », réalisé par l'Irlandais Chris Kelly, pour diffusion en 2014.

Diffusion du documentaire « *Indiens d'Amazonie en sursis* », réalisé par Daniel Schweizer, sur les populations autochtones qui défendent leur habitat mis en danger par le développement économique au Brésil, lors du Forum Social Mondial à Tunis (Tunisie), à l'Université de Roraima à Boa Vista (Brésil) et lors du Festival du film documentaire à Lyon (France); 1'000 DVD distribués lors du Festival du film de Locarno (Suisse).

Production et diffusion de 900 cartes postales au nom du défenseur russe Stanislav Dmitrievsky, parrainé par le clown suisse Dimitri, notamment dans le cadre de ses spectacles.

Diffusion de documentaires produits par l'OMCT (Mexique, République démocratique du Congo et Brésil) lors de la Journée portes ouvertes du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; participation de la défenseur congolaise Justine Masika Bihamba à une table ronde sur la situation des défenseurs des droits fondamentaux des femmes.



EN UN CLIN D'OEIL

Mobilisation et renforcement des ONG membres du Réseau SOS-Torture

Soutien aux membres du Réseau SOS-Torture

- Soutien aux membres locaux du Réseau dans leurs activités de plaidoyer à Genève ou à Bruxelles par la facilitation de réunions avec les Nations Unies et l'Union européenne ; séances d'information ou réunions bilatérales, interventions ou lettres de plaidoyer conjointes.
- 1 atelier de formation régional sur les procédures quasi-judiciaires pour 15 avocats et juristes des Philippines, du Sri Lanka, des Maldives, du Népal, de la République de Corée et du Cambodge, organisé en coopération avec SUARAM, un membre du Réseau SOS-Torture en Malaisie.

Campagne et mobilisation lors de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture (26 juin)

- Intervention lors de l'audition organisée par la Sous-Commission des droits de l'homme du Parlement européen sur le thème de la lutte contre la torture en Afrique du nord et au Moyen Orient deux ans après le Printemps arabe ; participation à une table ronde relative aux défis majeurs en matière de lutte pour la prohibition absolue de la torture lors du 20^{ème} anniversaire de la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme.

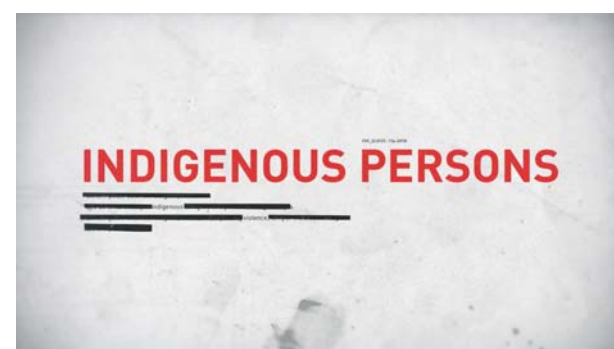
Campagne et mobilisation lors de la Journée internationale des droits de l'homme (10 décembre)

- Production de portraits de défenseurs des droits de l'homme luttant contre la torture et l'impunité avec vidéo finale en faveur d'une prohibition absolue ; 3 événements organisés au Kenya, au Liban et au Pakistan, en partenariat avec des membres du Réseau SOS-Torture ; diffusion d'un communiqué de presse.

“ Chers amis,
Je suis bien rentré à Abidjan et je voudrais par ce mot dire à tout le bureau de l'OMCT un grand merci pour le chaleureux accueil et l'excellent travail abattu lors de mon séjour à Genève. Le MIDH apprécie très fortement le type de relation que vous essayez d'établir avec les organisations locales et espère que très prochainement, les dites relations s'amplifieront au profit de nos populations. Bien cordialement. ”

Yacouba Doumbia, Président, Mouvement Ivoirien des Droits Humains, Abidjan, Côte d'Ivoire

Nulle circonstance ne permet de tolérer la torture
Campagne de l'OMCT à l'occasion du 10 décembre
<http://vimeo.com/81499059>





Renforcer la prévention de la torture et des mauvais traitements et la protection contre ceux-ci

Renforcer la mise en œuvre des standards et des mécanismes internationaux en matière de droits de l'homme

- 7 missions de suivi sur le terrain : Mexique, Indonésie, Philippines, Colombie, Chili, Togo et Kenya, afin d'évaluer la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Comité contre la torture et le Comité des droits de l'homme au sujet de ces pays et d'entamer un dialogue avec les autorités et la société civile en faveur d'une prévention efficace de la torture et une imputabilité accrue en cas d'actes de torture ou de mauvais traitements.
- 1 rapport alternatif sur le Kenya soumis au Comité contre la torture en partenariat avec une coalition d'ONG kenyanes.
- 1 rapport alternatif sur l'Indonésie soumis au Comité des droits de l'homme, en partenariat avec une coalition d'ONG indonésiennes.
- 2 notes de suivi sur le Maroc et le Togo soumises au Comité contre la torture, en partenariat avec des membres du Réseau SOS-Torture; publication d'une brochure en français facile destinée à sensibiliser le grand public aux recommandations relatives au Togo adoptées par le Comité contre la torture.

Renforcer la portée et l'impact des rapports élaborés en vertu de traités

- Diffusion sur Internet des sessions du Comité contre la torture en partenariat avec d'autres ONG internationales et animation de débats sur les réseaux sociaux sur la base des discussions du Comité.
- Publication d'un e-bulletin OMCT@CAT en anglais et français, afin de fournir des informations aux organisations de la société civile, aux représentants gouvernementaux, aux spécialistes et aux chercheurs sur les sessions du Comité contre la torture.
- 2 sessions de formation sur la prohibition absolue de la torture, organisées en partenariat avec le Centre Gmedia parallèlement aux sessions du Comité contre la torture, à l'intention de 22 journalistes du Kenya, du Guatemala et du Burkina Faso.
- 2 réunions de coordination organisées à la demande du Secrétariat du Comité contre la torture, rassemblant les ONG internationales basées à Genève, pour évoquer l'interaction et la participation de la société civile aux réunions du Comité; création d'une liste de diffusion pour favoriser l'échange d'informations.
- 1 séminaire intitulé « *Litigation Before the UN Committee against Torture: Strengthening This Important Tool against Torture* » organisé en partenariat avec l'American University Washington College of Law, avec la participation de défenseurs des droits de l'homme et experts internationaux.
- Participation active, dans le cadre de la réforme des Organes de traité des Nations Unies, aux travaux de plaidoyer visant à améliorer et renforcer le système et l'efficacité de la mise en œuvre des décisions rendues par les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme.

Plaidoyer devant le Conseil des droits de l'homme

- 5 interventions orales soumises en coopération avec des organisations membres et partenaires du Réseau SOS-Torture, selon l'ordre du jour du Conseil relevant du mandat de l'OMCT : le respect de la prohibition absolue de la torture en Colombie; la situation des droits de l'homme en Iran et en Côte d'Ivoire; la situation des filles et le conflit armé dans les provinces des Nord et Sud Kivu, en République démocratique du Congo; les modalités de fonctionnement de l'Examen périodique universel.
- 5 événements parallèles organisés en coopération avec des organisations membres et partenaires du Réseau SOS-Torture, sur les thèmes de : l'imputabilité de la torture et des « restitutions extraordinaires »; le rôle du Conseil des droits de l'homme en matière d'imputabilité et de réparation des victimes de torture; la situation des droits de l'homme en Algérie et en Malaisie; les droits de l'homme des populations autochtones en Asie (cas de la Papouasie occidentale).
- 4 rapports relatifs à la Malaisie, au Mexique, au Nicaragua et à la RDC soumis dans le cadre de l'Examen périodique universel, en partenariat avec des membres du Réseau SOS-Torture;
- 2 événements parallèles relatifs à la situation des droits de l'homme au Mexique et en Malaisie.

EN UN CLIN D'OEIL

OMCT Libye

Soutien aux victimes de torture

- Création d'un réseau de 20 avocats volontaires (originaires de Tripoli, de Benghazi, de Misrata et de Sebha) avec pour objectif de documenter des cas de torture et de mauvais traitement; gestion de plus de 100 cas.
- 1 contribution soumise au Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires, en partenariat avec TRIAL.

Formation

- 1 atelier relatif à la mise en œuvre de la nouvelle loi criminalisant la torture organisé pour 48 représentants gouvernementaux, avocats et activistes de Tripoli, de Benghazi, de Misrata et de Sebha.
- 1 atelier relatif à l'accès des victimes à une aide juridique dans un contexte de justice transitionnelle organisé à Tunis pour 27 avocats membres de réseaux égyptien et tunisien et 5 représentants gouvernementaux libyens.

Activités de plaidoyer

- 1 commentaire relatif au projet de loi criminalisant la torture soumis aux autorités compétentes, en partenariat avec Lawyers for Justice in Libya, REDRESS et Dignity.
- 1 mémorandum intitulé « 10 Steps to End Torture » rédigé puis soumis aux autorités concernées, avec mobilisation d'une coalition nationale contre la torture.

Campagne et mobilisation lors de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture (26 juin)

- Plusieurs événements organisés à Benghazi en partenariat avec le Conseil National pour les Libertés Civiles et les Droits de l'Homme : une journée de conférence intitulée « Past, Present, and Future of the Fight Against Torture in Libya »; création d'un « mur contre la torture » sous forme de graffitis produits par des artistes et des jeunes; 1 festival du film des droits humains; 1 concert d'artistes locaux engagés.

Campagne et mobilisation lors de la Journée internationale des droits de l'homme (10 décembre)

- Plusieurs événements organisés à Tripoli en partenariat avec le Conseil culturel de l'Union pour la Méditerranée, le Conseil National pour les Libertés Civiles et les Droits de l'Homme et des associations locales : ateliers artistiques et musicaux pour 80 enfants (scouts de Tripoli et enfants des camps de déplacés, notamment Tawergha); session de thérapie de groupes pour des victimes Tawergha et leurs familles; lancement d'une initiative « Art dans la rue » avec 40 jeunes artistes et taggers dans deux lieux symboliques de la ville (Place des Martyres et le Tribunal de Tripoli); une conférence publique sur la situation de la torture et des droits de l'homme en Libye, avec participation notamment de l'Ambassadeur de l'Union européenne.

Célébration du 26 juin à Tripoli



Un « mur contre la torture »



OMCT Tunisie

Soutien aux victimes de torture

■ 2 centres de conseils pour victimes de la torture mis en place à Sidi Bouzid et au Kef (dénommés SANAD), en partenariat avec l'Organisation Contre la Torture en Tunisie (OCTT).

■ Création d'un réseau d'avocats, en coopération avec l'OCTT, afin de documenter les cas de torture et mauvais traitement et d'assurer une assistance légale: 31 cas traités.

■ Mise en place d'un réseau d'associations et de contacts (médecins, psychologues, services sociaux) auprès desquels les bénéficiaires traités par SANAD peuvent être orientés.

Formation et ateliers de travail

■ 4 sessions de formation pour le personnel de SANAD relatives aux standards internationaux en matière de droits de l'homme, de gestion de bureau d'une ONG, d'assistance sociale, de soutien psychologique aux victimes de la torture et de documentation des cas.

■ 2 sessions de formation à Sousse et à Monastir sur les standards internationaux en matière de droits de l'homme et à leur application effective dans le contexte tunisien, organisée en coopération avec l'OCTT, l'ACAT France et Dignity à l'intention de 31 avocats membre du réseau susmentionné; 2 réunions de suivi pour évaluer les progrès réalisés dans la gestion des cas.

■ 1 symposium relatif aux standards internationaux en matière de lutte contre la torture et les mauvais traitements organisé à l'intention de 23 magistrats tunisiens en exercice.

Activités de plaidoyer

■ Suivi du processus législatif relatif à l'adoption de la loi organique relative à l'établissement d'un mécanisme national de prévention, notamment par la gestion d'une plate-forme de coordination des associations tunisiennes actives dans la lutte contre la torture; échanges réguliers avec les députés de l'ANC.

■ Suivi des réformes législatives en cours: code de procédure pénale, loi contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.

■ Réalisation d'une recherche relative à une initiative portant sur le développement d'un mécanisme de plainte pour les prisonniers.

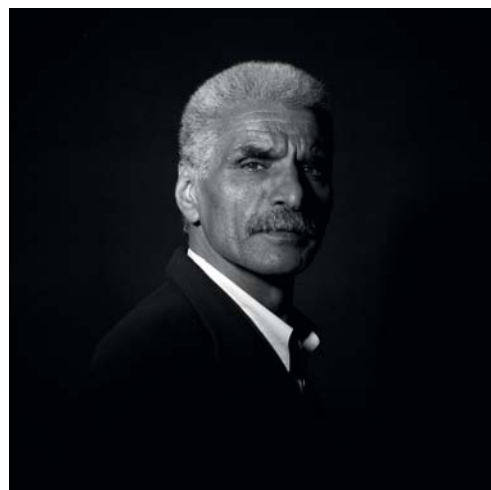
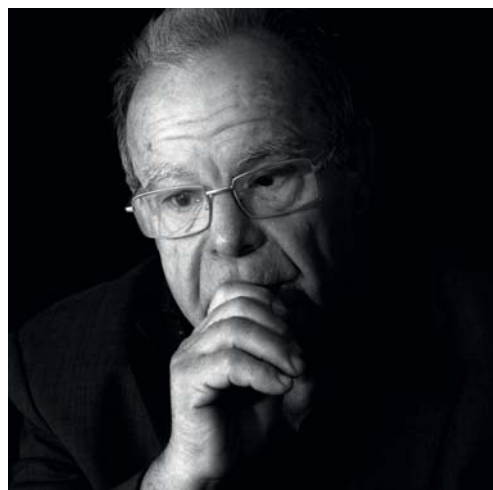
Inauguration des centres de réhabilitation SANAD en présence de la Présidente de l'OCTT et du Secrétaire général de l'OMCT



Célébration du 26 juin à Tunis Rencontre avec le public sur l'Avenue Bourguiba et récolte de signatures pour une prohibition absolue de la torture



« Sous le Jasmin. Puiser dans le passé des forces pour l'avenir » Exposition photographique rassemblant les clichés de 34 victimes de torture en Tunisie (1956 à 2013)



■ 1 table ronde intitulée « Three Years After the Revolution: One More Step to Eradicate Torture » organisée sous les auspices de l'Ambassade du Royaume-Uni à laquelle ont pris part 25 représentants non gouvernementaux et gouvernementaux.

Campagne et mobilisation lors de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de torture (26 juin)

■ Mise en place d'une exposition photographique « Sous le Jasmin. Puiser dans le passé des forces pour l'avenir » rassemblant les clichés de 34 personnes soumises à la torture en Tunisie entre 1956 et 2013, en coopération avec le photographe Augustin Le Gall, Dekadrage et le Ministère de la culture de la Tunisie.

■ Plusieurs événements organisés à Tunis auxquels ont participé des protagonistes de l'exposition « Sous le Jasmin »: table ronde débouchant sur une série de recommandations à l'intention du législateur tunisien; conférence de presse et présentation de la pièce intitulée « Parole d'Hugo » en présence de l'OMCT aux côtés d'autres ONG tunisiennes et internationales active dans la lutte contre la torture à la Maison de la Culture « Ibn Rachiq » et sur l'Avenue Bourguiba.

■ Début de la tournée nationale dans plusieurs villes de Tunisie de l'exposition photographique « Sous le Jasmin », inaugurée par le Président de l'OMCT en présence du Ministre de la culture, du Ministre des droits humains et de la justice transitionnelle et du Ministre de la santé tunisiens; cette exposition a été accompagnée de débats publics, de recueil de témoignages et de diffusion de films et documentaires sur la thématique.

Campagne et mobilisation lors de la Journée internationale des droits de l'homme (10 décembre)

■ Organisation d'une série d'événements à Sfax, dont l'inauguration de l'exposition « Sous le Jasmin », la diffusion du documentaire de Hichem Ben Ammar intitulé « La mémoire noire » avec intervention de l'acteur français François Le Grange et des témoignages de victimes.

■ Participation de l'exposition à un Festival international des droits de l'homme pour les élèves.



Photos: Augustin Le GALL

LES DONATEURS, LES ORGANES ET LE SECRETARIAT INTERNATIONAL

Subventions non gouvernementales

American Jewish World Service
Brot für die Welt
Conseil culturel de l'Union de la Méditerranée
Cordaid
Fondation de la Banque Pictet
Fondation Oak
Sigrid Rausing Trust

Subventions gouvernementales

Allemagne
Danemark
Finlande
Liechtenstein
Pays-Bas
Suisse

Subventions cantonales (Suisse)

Genève
Plan-les-Ouates

Subventions communales (Suisse)

Genève
Plan-les-Ouates

Autres

Cotisations des membres du Réseau SOS-Torture
Dons privés

L'OMCT adresse ses sincères remerciements à tous les particuliers, institutions et gouvernements pour leur soutien et générosité.

Subventions d'organisations internationales ou intergouvernementales

Commission européenne
Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture
Fonds spécial du Protocole facultatif des Nations Unies à la Convention contre la torture
Organisation Internationale de la Francophonie
Programme des Nations Unies pour le développement

Conseil exécutif

Président	Yves Berthelot, <i>France</i>
Vice-Présidents	José Domingo Dougan Beaca, <i>Guinée équatoriale</i> Dick Marty, <i>Suisse</i>
Trésorier	Anthony Travis, <i>Royaume-Uni</i>
Membres	Santiago Alejandro Canton, <i>Argentine</i> Aminata Dieye, <i>Sénégal</i> - Kamel Jendoubi, <i>Tunisie</i> Tinatin Khidasheli, <i>Géorgie</i> - Jahel Quiroga Carrillo, <i>Colombie</i> Henri Tiphagne, <i>Inde</i>
Conseillère spéciale	Christine Sayegh, <i>Suisse</i>

Assemblée générale

Afrique Justine Bihamba Masika, République démocratique du Congo Floribert Chebeya †, République démocratique du Congo Innocent Chukwuma, <i>Nigéria</i> Oumar Diallo, <i>Sénégal</i> Aminata Dieye, <i>Sénégal</i> José Domingo Dougan Beaca, <i>Guinée équatoriale</i> Sam Mohochi, Kenya	Europe Yves Berthelot, <i>France</i> Adam Bodner, Pologne Panayote Elias Dimitras, Grèce Jaap E. Doek, Pays-Bas Tinatin Khidasheli, <i>Géorgie</i> Dick Marty, <i>Suisse</i> Michael O'Flaherty, Irlande Olga Sadvovskaya, Fédération de Russie Anthony Travis, <i>Royaume-Uni</i> Leyla Yunus, Azerbaïdjan
Asie Teodoro Max De Mesa, Philippines Vrinda Grover, Inde Adilur Rahman Khan, Bangladesh Henri Tiphagne, <i>Inde</i> Osamu Shiraishi, Japon Renee Xia, Chine	Moyen-Orient et Afrique du Nord George Abu Al-Zulof, Palestine Georges Assaf, Liban Abdel-Ilah Benabdesselam, Maroc Nassera Dutour, Algérie Hadi Ghaemi, Iran Kamel Jendoubi, <i>Tunisie</i> Karim Saber, Egypte Mokhtar Trifi, Tunisie
Amérique latine Ernesto Alayza Mujica, Pérou Luis Arriaga, Mexique Santiago Alejandro Canton, <i>Argentine</i> Alberto León Gómez, Colombie Celia Medrano Amador, El Salvador Florizelle O'Connor, Jamaïque Gustavo Palmieri, Argentine Jahel Quiroga Carrillo, <i>Colombie</i> Claudia Samayoa, Guatemala	Amérique du Nord Theresa Harris, Etats-Unis d'Amérique

Secrétariat international

Secrétaire général	Gerald Staberock
Secrétaire générale adjointe	Anne-Laurence Lacroix
Division Opérations	
Campagnes d'urgence	Alexandra Kossin (<i>coordinatrice</i>)
Assistance d'urgence aux victimes de la torture	Marina Gente (<i>chargée de projet</i>) Pierre-Henri Golly (<i>chargé de projet</i>)
Surveillance des mécanismes de protection	Seynabou Benga (<i>conseillère aux droits de l'homme</i>) Carin Benninger-Budel (<i>conseillère aux droits de l'homme</i>) Pierre-Henri Golly (<i>chargé de projet</i>) Andrea Meraz Sepulveda (<i>chargée de droits de l'homme</i>) Helena Solà Martin (<i>conseillère aux droits de l'homme</i>)
Droits de l'enfant	Carolina Barbara (<i>coordinatrice</i>) Fernanda Santana (<i>coordinatrice</i>)
Défenseurs des droits de l'homme/ Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme	Delphine Reculeau (<i>coordinatrice</i>) Seynabou Benga (<i>"Défendre les défenseurs", Coordinatrice de projet</i>)
Violence contre les femmes	Carin Benninger-Budel (<i>conseillère aux droits de l'homme</i>)
Division Recherche de fonds & Communication	Carin Benninger-Budel (<i>conseillère aux droits de l'homme</i>) Pierre-Henri Golly (<i>chargé de projet</i>) Marina Gente (<i>chargée de projet</i>)
Administration	Halima Dekhissi
Webmaster	Oleg Burlaca
Support IT	Patrice Cretin, Inea IT Services
Comptabilité	Marc Aebersold, Solution 7

OMCT Europe

Représentant auprès de l'Union européenne Peter Zangl

OMCT Libye

Conseiller aux droits de l'homme, région MENA	Currin Singh
Coordinateur de projet	Karim Salem
Assistant de projet	Daniel Davis
Assistant de projet	Ramadan Elamami

OMCT Tunisie

Directrice	Gabriele Reiter
Assistante de projet	Emtyez Bellali
Chargée de projet	Hend Khechine
Conseiller juridique	Halim Meddeb
Assistant administratif et financier	Hassene Tlijani
Assistante de projet	Rosa Vane

SANAD, Centre de conseil juridique et d'assistance sociale

Coordinatrice sociale, Sidi Bouzid	Afef Chokri
Coordinateur juridique, Sidi Bouzid	Moez Issaoui
Coordinatrice sociale, Kef	Sabrina Gatri
Coordinatrice juridique, Kef	Najla Talbi

LES PUBLICATIONS ET RAPPORTS

Défenseurs des droits de l'homme/

Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme

- *Violations du droit des ONG au financement : du harcèlement à la criminalisation, Rapport annuel 2013 de l'Observatoire*, février 2013 (français, anglais, espagnol, arabe, russe)

Rapports de missions d'observation judiciaire

- *Bahreïn: Sentenced to two years in prison for advocating and exercising the right to peaceful assembly*, février 2013 (anglais et arabe)

Rapports de missions d'enquête

- *Bangladesh: Human rights defenders trapped in a polarised political environment*, novembre 2013 (anglais)

Surveillance des mécanismes de protection

Comité des droits de l'homme des Nations Unies

- *State of Torture and Related Human Rights Violations in Kenya*, 2013 (anglais et swahili)

- *Violaciones de los derechos humanos en Paraguay*, juillet (espagnol, anglais et guarani)

Comité contre la torture des Nations Unies

- *State of Torture and Related Human Rights Violations in Kenya*, mai 2013 (anglais)

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies

- *Rapport sur les violences contre les femmes en Nord et Sud Kivu, en République Démocratique du Congo*, juillet 2013 (français)

Examen périodique universel

- *Contribution au 2^{ème} Examen périodique universel de la République Démocratique du Congo: Les violences contre les femmes au Nord et Sud Kivu*, septembre 2013 (anglais et français)

Bureau de l'OMCT à Tunis

- *Le rôle des avocats dans la protection contre la torture et les mauvais traitements*, tiré du Colloque *Le droit d'accès à l'avocat pendant l'enquête préliminaire pour les personnes privées de liberté*, organisé par l'Ordre National des Avocats de Tunisie, l'Association Tunisienne des Jeunes Avocats, l'Association pour la Prévention de la Torture et l'Organisation Mondiale Contre la Torture, 27 juin 2012 (français)

- *OMCT Opinion on the main characteristics of the draft law on a National Preventive Mechanism to prevent torture in Tunisia*, Tunis/Genève, 29 août 2012 (anglais)

- *Sous le Jasmin, Puiser dans le passé des forces pour l'avenir*, Catalogue de l'exposition photographique, mai 2013 (français, arabe)

- *Tous Unis Contre la Torture*, brochure publiée à l'occasion de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture en collaboration avec 20 associations anti-torture, 26 juin 2013 (français, arabe)



21

missions sur le terrain.

Rapport du vérificateur des comptes de l'exercice 2013
à
L'Assemblée Générale ordinaire de
L'Association
« Organisation Mondiale Contre la Torture » - OMCT
A Genève

Messieurs,

cofida sa

A la demande de votre Conseil exécutif et conformément à l'article 19 des statuts de votre Association, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association « **Organisation Mondiale Contre la Torture** » - **OMCT** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

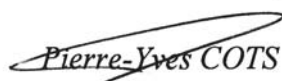
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil exécutif de l'Association, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Lors de notre vérification, nous avons constaté que :

- Le bilan et le compte de profits et pertes concordent avec la comptabilité.
- La comptabilité est régulièrement tenue.
- Les actifs et les passifs répondent aux règles établies par la loi et les statuts.

En conclusion, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un excédent de recettes de l'exercice de **CHF 6'401.50** et compte tenu de la perte reportée, un excédent de dépenses au bilan de **CHF 33'776.88**.

Cofida Compagnie Fiduciaire
et d'Informatique SA


Pierre-Yves COTS
Réviseur agréé


Antonio PEZZULLO
Réviseur agréé

Carouge, le 17 avril 2014

Annexes :

- Comptes annuels 2013 :
(Bilan, compte de pertes et profits et annexe).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

COMPTE DE RECETTE ET DEPENSES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013 (avec comparatif 2012)
BALANCE SHEET ON 31 DECEMBER 2013 (with 2012 comparative)

ACTIF / ASSETS	ANNEE 2013 YEAR 2013	ANNEE 2012 YEAR 2012
LIQUIDITES / CASH	692'927.48	493'061.29
Caisses / Cash funds	1'892.47	1'722.11
CCP / Postal cheque account	13'999.07	21'183.36
Banque Lombard et Odier / Bank Lombard & Odier	159'352.81	159'049.18
Banque UBS / Bank UBS	517'683.13	311'106.64
AUTRES ACTIFS / OTHER ASSETS	257'978.30	240'133.08
Impôts anticipés / Withholding tax recoverable	388.77	367.10
Actifs transitoires / Other assets	56'078.92	11'398.55
Garanties / Guarantees	10'468.20	10'468.20
Débiteurs et subventions à recevoir / Debtors and grants to be received	191'042.41	217'899.23
TOTAL DE L'ACTIF / TOTAL ASSETS	950'905.78	733'194.37
PASSIF / LIABILITIES		
CREANCIERS / CREDITORS	809'682.66	598'372.75
Créanciers / Creditors	118'942.98	37'710.06
Passifs transitoires / Other liabilities	235'434.26	120'549.49
Subventions et produits reçus d'avance / Grants paid in advance	455'305.42	440'113.20
PROVISIONS / OTHER LIABILITIES	175'000.00	175'000.00
Provisions	175'000.00	175'000.00
COMPTE DE RESULTAT / RESULTS	-33'776.88	-40'178.38
Report au 1 ^{er} janvier 2013 / Carried forward at 1 January 2013	-40'178.38	-90'055.01
Attribution de la Fondation de soutien à l'OMCT / Contribution from the Foundation supporting OMCT	0.00	40'000.00
Excédent de recettes de l'exercice / Excess of incomes	6'401.50	9'876.63
TOTAL DU PASSIF / TOTAL LIABILITIES	950'905.78	733'194.37

Genève, le 17 avril 2014 / Geneva, 17 April 2014

COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2013
STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE ON 31 DECEMBER 2013

	ANNEE 2013 YEAR 2013
RECETTES	2'621'064.47
Assistance d'urgence aux victimes de la torture / Urgent Assistance to Victims of Torture	85'435.25
Droits de l'enfant / Children's Rights	104'557.11
Violence contre les femmes / Violence against Women	125'119.30
Défenseurs des droits de l'homme - Observatoire / Human Rights Defenders - Observatory	361'913.91
Campagnes d'urgence / Urgent Campaigns	0.00
Suivi des mécanismes de protection / Monitoring of Protection Mechanisms	521'129.79
Suivi des mécanismes de protection - Libye / Monitoring of Protection Mechanisms - Libya	230'684.33
Suivi des mécanismes de protection - Tunisie / Monitoring of Protection Mechanisms - Tunisia	336'357.95
Division opérations (gestion) / Operations Division (management)	0.00
TOTAL DIVISION OPERATIONS / TOTAL OPERATIONS DIVISION	1'765'197.64
Droits économiques, sociaux et culturels / Economic, Social and Cultural Rights	0.00
Formation / Training	192'282.80
Division recherche & développement (gestion) / Research and Development Division (management)	0.00
TOTAL DIVISION RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT / TOTAL RESEARCH AND DEVELOPMENT DIVISION	192'282.80
Division recherche de fonds & communication (gestion) / Fundraising and Commission Division (management)	0.00
TOTAL DIVISION RECHERCHE DE FONDS ET COMMUNICATION / TOTAL FUNDRAISING AND COMMUNICATION DIVISION	0.00
Cotisations des membres du réseau / Membership fees	1'074.98
Contributions privées / Private donations	67'688.80
Bulletins et produits divers / Bulletins and various donations	20'000.00
Subventions fédérales, cantonales, communales / Federal, cantonal, communal grants	168'600.00
Subventions gouvernementales européennes / Grants from European governments	259'960.00
Subventions de fondations et autres / Grants from foundations and others	146'260.25
TOTAL EXTENSION, DEVELOPPEMENT DU RESEAU, REPRESENTATION EN DEHORS DU SIEGE ET GESTION / TOTAL EXTENSIONS, DEVELOPMENT OF THE NETWORK, REPRESENTATION OUTSIDE GENEVA HEADQUARTERS	663'584.03
DEPENSES	-2'631'484.10
Assistance d'urgence aux victimes de la torture / Urgent Assistance to Victims of Torture	89'579.21
Droits de l'enfant / Children's Rights	146'164.92
Violence contre les femmes / Violence against Women	142'013.38
Défenseurs des droits de l'homme - Observatoire / Human Rights Defenders - Observatory	420'717.44
Campagnes d'urgence / Urgent Campaigns	52'440.85
Suivi des mécanismes de protection / Monitoring of Protection Mechanisms	702'993.29
Suivi des mécanismes de protection - Libye / Monitoring of Protection Mechanisms - Libya	275'456.87
Suivi des mécanismes de protection - Tunisie / Monitoring of Protection Mechanisms - Tunisia	401'139.34
Division opérations (gestion) / Operations Division (management)	1'389.76
TOTAL DIVISION OPERATIONS / TOTAL OPERATIONS DIVISION	2'231'895.06
Droits économiques, sociaux et culturels / Economic, Social and Cultural Rights	20'000.00
Formation / Training	167'250.52
Conférence et réunions statutaires / Conference and statutory meetings	44'787.50
Division recherche et développement (gestion) / Research and Development Division (management)	2'096.38
TOTAL DIVISION RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT / TOTAL RESEARCH AND DEVELOPMENT DIVISION	234'134.40
Promotion	36'452.35
Communication	11'775.25
Division recherche de fonds & comm. (gestion) / Fundraising and Comm. Division (management)	44'246.92
TOTAL DIVISION RECHERCHE DE FONDS ET COMMUNICATION / TOTAL FUNDRAISING AND COMMUNICATION DIVISION	92'474.52
Extensions et développement du réseau / Extensions and development of the network	15'753.21
Représentation en dehors du siège / Representation outside Geneva Headquarters	28'354.37
Gestion / Management	28'872.54
TOTAL EXTENSION, DEVELOPPEMENT DU RESEAU, REPRESENTATION EN DEHORS DU SIEGE ET GESTION / TOTAL EXTENSIONS, DEVELOPMENT OF THE NETWORK, REPRESENTATION OUTSIDE GENEVA HEADQUARTERS	72'980.12
RESULTAT AVANT INTERETS CREANCIERS ET AUTRES PRODUITS / RESULTS BEFORE CREDITORS INTERESTS AND OTHER INCOMES	-10'419.63
INTERETS CREANCIERS ET AUTRES PRODUITS / CREDITORS INTERESTS AND OTHER INCOMES	16'821.13
Intérêts créanciers / Creditors interests	112.01
Autres produits / Other incomes	16'709.12
EXCEDENT DES RECETTES DE L'EXERCICE / EXCESS OF INCOMES	6'401.50

Genève, le 17 avril 2014 / Geneva, 17 April 2014

L'assistance d'urgence de l'OMCT en 2013 dans le monde



“Aidez-nous à aider les victimes de torture”

Contacts

OMCT - Secrétariat international

Rue du Vieux-Billard 8
Case Postale 21
1211 Genève 8, Suisse

Tél: +41 22 809 49 39
Fax: +41 22 809 49 29
omct@omct.org
www.omct.org

Compte postal

Genève, CCP 12-5500-1

Comptes bancaires

UBS SA, Genève, Suisse
Agence du Rhône, Case postale
1211 Genève 2

Compte n° 279.C8106675.0
Titulaire: OMCT SOS TORTURE
IBAN: CH91 0027 9279 C810 6675 0
Code Swift: UBSWCHZH80A

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH & Cie
Rue de la Corrairie 11
1204 Genève, Suisse

Compte n° 88515.00
Titulaire: OMCT SOS TORTURE
IBAN: CH25 08760 00000 88515 00
Code Swift: LOCYCHGG

OMCT Europe

Rue Stevin 115
1000 Bruxelles, Belgique

Tél./Fax: +32 2 218 37 19
omct@omct.org
www.omct.org

OMCT Tunisie

2, avenue de France,
Immeuble le National (Apt. 325)
Tunis 1000, Tunisie

Tél: +216 71 322 561
Fax: +216 71 322 562
gr@omct.org
www.omct.org

IMPRESSUM
Rapport annuel 2013

Tirages:
500 Anglais
500 Français

Traduction
Joanne Hutchinson

Conception graphique
www.mostra-design.com



OMCT Genève @OMCTorg

www.omct.org